



## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>18553</b>	<b>De M. Thierry Frappé ( Non inscrit - Pas-de-Calais )</b>	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Intérieur et outre-mer		<b>Ministère attributaire</b> > Intérieur et outre-mer
<b>Rubrique</b> >étrangers	<b>Tête d'analyse</b> >Répartition des migrants sur le territoire national	<b>Analyse</b> > Répartition des migrants sur le territoire national.
Question publiée au JO le : <b>11/06/2024</b> Question retirée le : <b>11/06/2024</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Thierry Frappé attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur les fractures au sein des petits villages accueillants des migrants. En effet, M. le député souhaite attirer l'attention de M. le ministre sur ce sujet si important et si épineux. De nombreuses communes, souvent petites, se voient attribuer des migrants suite au choix du Gouvernement portant sur la répartition des migrants sur le territoire national. Cette attribution engendre des tensions si ce n'est des fractures au sein de ces petites communes. En effet, nombre d'entre elles ne possèdent pas les infrastructures suffisantes pour organiser un accueil convenable et engageant, *in fine*, la responsabilité du maire. Il lui demande si le Gouvernement souhaite revenir sur cette répartition des migrants sur le territoire national.